

D. 2022/575
D. 2022/576) (P)

Interne : 1508

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHÈSE

OBJET : Compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2021

P. J. : - 2 projets de délibération
 - 1 maquette budgétaire

I. LES RESULTATS

Le compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2021 présente un résultat définitif excédentaire de 27 116 031 francs CFP, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat		Montant
1	Résultat d'exploitation	40 612 989
2	Résultat d'investissement	-11 475 637
3	Résultat de clôture 2021 <i>(= 1 + 2)</i>	29 137 352
4	Restes à réaliser d'exploitation	-291 264
5	Restes à réaliser d'investissement	-1 730 057
6	Résultat définitif 2021 <i>(= 3+4+5)</i>	27 116 031

Ce compte administratif du budget annexe des services funéraires est conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2021, comme récapitulé dans le tableau suivant :

Budget annexe services funéraires	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-5 565 123		-5 910 514	-11 475 637
Fonctionnement	17 570 534	12 010 034	35 052 489	40 612 989
TOTAL	12 005 411	12 010 034	29 141 975	29 137 352

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans un tableau synthétique en fin de note.

De même, les résultats reportés d'exploitation et d'investissement ne seront pas commentés.

II. L'EXECUTION

1) LA SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation des services funéraires s'est opérée comme suit (en millions de francs CFP et hors résultat reporté) :

Dépenses	Prévisions	Exécution	Recettes	Prévisions	Exécution
Fonctionnement des services funéraires	65 353 118	50 693 105	Redevances funéraires	150 000 000	144 557 434
Frais de personnel	55 000 000	55 000 000			
Total	120 353 118	105 693 105	Total	150 000 000	144 557 434

A. LES DEPENSES

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
120 353 118	88,06 %	105 693 105	87,82 %	291 264

Les dépenses d'exploitation ont été mandatées à hauteur de 105 693 105 francs CFP, soit 87,82 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

➤ Frais de fonctionnement : 50 693 105 F

- frais de fluides (combustible, eau, électricité)	:	8 587 089 F
- autres matières et fournitures	:	2 911 071 F
- frais fixes	:	838 227 F
- prestations diverses (recyclage déchets, transports de fonds ...)	:	6 273 685 F
- frais d'entretien (bâtiments, espaces publics, maintenance)	:	19 205 859 F
- charges d'administration générale refacturées	:	9 006 724 F
- charges exceptionnelles (remises gracieuses, titres annulés)	:	3 870 450 F

➤ Frais de personnel : 55 000 000 F

Il s'agit du coût du personnel affecté à ce service en 2021, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

B. LES RECETTES

Prévisions	titrés	% titrés
150 000 000	144 557 434	96,37 %

Les recettes d'exploitation comptabilisées se décomposent comme suit :

- produits des redevances funéraires	:	83 545 350 F
- produits du crématorium	:	61 012 050 F
- produits exceptionnels	:	34 F

2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (en millions de francs CFP et hors résultat reporté) :

Dépenses	Prévisions	Exécution	Recettes	Prévisions	Exécution
Programme d'investissement	41 652 293	21 732 388	Affectation du résultat 2020	12 010 034	12 010 034
Total	41 652 293	21 732 388	Total	12 010 034	12 010 034

A. LES DEPENSES

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
41 652 293	56,33 %	21 732 388	52,18 %	1 730 057

Les dépenses d'investissement réalisées ont porté sur l'acquisition de matériel, d'outillage et de mobilier pour un montant de 10 801 776 francs CFP et sur des travaux d'agencement et d'aménagement du centre funéraire à hauteur de 10 930 612 francs CFP.

B. LES RECETTES

Prévisions	titrés	% titrés
12 010 034	12 010 034	100 %

Le besoin de financement de la section d'investissement a été couvert par l'affectation du résultat 2020 d'un montant de 12 010 034 francs CFP.

III. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021, pour chaque section, pour lesquelles il existe un acte d'engagement. Ils sont récapitulés dans les tableaux ci-après :

Les dépenses d'investissement 2021 à reporter sur 2022

Chapitre	Chapitre (libellé)	Montant reporté
0501	TRAVAUX SUR BATIMENTS & TERRAINS COMMUNAUX	1 730 057
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2022 :	1 730 057 F

Les dépenses d'exploitation 2021 à reporter sur 2022

Chapitre	Chapitre (libellé)	Montant reporté
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	291 264
	TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION À REPORTER SUR 2022 :	291 264 F

IV. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de section à section de l'exercice 2021 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENT SUR BATIMENTS	042	6811	604 144	040	28131	604 144
AMORTISSEMENT SUR INSTALLATIONS GENERALES	042	6811	441 088	040	28135	441 088
AMORTISSEMENT INSTALLATION SPECIFIQUE	042	6811	126 190	040	28153	126 190
AMORTISSEMENT SUR OUTILLAGE INDUSTRIEL	042	6811	1 159 110	040	28155	1 159 110
AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU	042	6811	201 063	040	28183	201 063
AMORTISSEMENT SUR MOBILIER	042	6811	729 283	040	28184	729 283
AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	042	6811	550 962	040	28188	550 962
	TOTAL		3 811 840	TOTAL		3 811 840

V. CONCLUSION

Conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud, le compte administratif du budget annexe des services funéraires présente donc, pour l'exercice 2021, un résultat définitif excédentaire de 27 116 031 francs CFP.

L'exploitation du service a été entièrement assurée par les redevances, notamment celles provenant du crématorium.

Le résultat définitif sera définitivement intégré au budget 2022 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

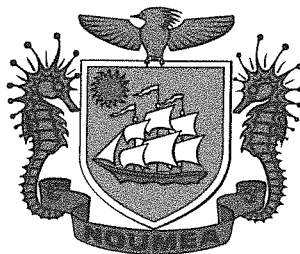
Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2021 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 mai 2022



Le Maire,

Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 35	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 51	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 575

approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud
relatif au budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2021

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 JUIN 2022

Calédonie

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2018/825 du 8 novembre 2018 portant création du budget annexe relatif aux services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/110 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/280 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion des services funéraires pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/271 du 2 mars 2021 portant affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe des services funéraires,

VU le compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2021,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation de la régie chargée de la gestion des services funéraires du 18 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/80 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe des services funéraires du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021 est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe services funéraires	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-5 565 123		-5 910 514	-11 475 637
Fonctionnement	17 570 534	12 010 034	35 052 489	40 612 989
TOTAL	12 005 411	12 010 034	29 141 975	29 137 352

ARTICLE 2 /

Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est adopté en conformité avec le compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

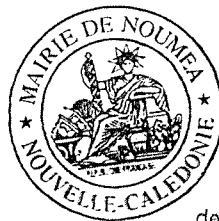
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~Le~~ publié le 17 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte de gestion du Trésorier PS BA services funéraires 2021

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-575 (voir l'acte associé)

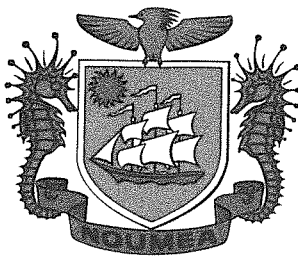
Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-575-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Compte de gestion



VILLE DE NOUMEA

576
(P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 35	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 51	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 576
approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe des services funéraires

Calédonie

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 JUIN 2022

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2018/825 du 8 novembre 2018 portant création du budget annexe relatif aux services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/110 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/280 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion des services funéraires pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/271 du 2 mars 2021 portant affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe des services funéraires,

2021, VU le compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation de la régie chargée de la gestion des services funéraires du 18 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/80 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2021 est arrêté ainsi qu'il suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Prévisions budgétaires	155 560 500	155 560 500	47 217 416	47 217 416	202 777 916	202 777 916
Réalisations	109 504 945	144 557 434	21 732 388	15 821 874	131 237 333	160 379 308
I – Résultat de l'exercice		35 052 489	5 910 514			29 141 975
II – Résultats antérieurs reportés		5 560 500	5 565 123		5 565 123	5 560 500
III – Résultat de clôture (I+II)		40 612 989	11 475 637			29 137 352
Restes à réaliser	291 264		1 730 057		2 021 321	
IV - Résultat des restes à réaliser	291 264		1 730 057		2 021 321	
V – Résultat définitif (III+IV)		40 321 725	13 205 694			27 116 031

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe des services funéraires est adopté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :
 SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 D.F. (dont T.P.S.) - 2
 AFFICHAGE - 1



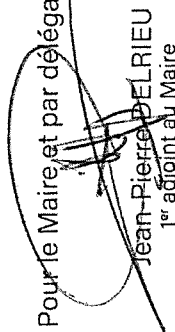
Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
 1^{er} adjoint du Maire
 chargé de la coordination municipale,
 des ressources humaines, de l'action éducative,
 de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **17 JUIN 2022**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~par~~ publié le **17 JUIN 2022**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2021 services funéraires

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-576 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-576-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires